

CONDUITE D'ENTRETIENS DISCIPLINAIRES OU DE RUPTURE DU CONTRAT



PREREQUIS

Accessible à tous



OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Maîtriser et pratiquer les techniques et étapes de la conduite d'entretien
- Optimiser l'écoute de ses interlocuteurs
- Clarifier son discours dans une logique positive et constructive
- Prendre confiance et diminuer le niveau de stress
- Accroître son aisance à l'oral
- Savoir cadrer les situations anxiogènes ou « à risques »
- Sécuriser les procédures disciplinaires
- Anticiper les risques psycho-sociaux liés aux contraintes du management



DATE - DUREE

1

- Date à définir d'un commun accord avec le client
- 5 demi-journées, à positionner selon vos agendas :
 - 1 demi-journée consacrée aux fondamentaux de la conduite d'entretien
 - 2 demi-journées consacrées à la conduite d'entretiens disciplinaires
 - 2 demi-journées consacrées à la négociation d'une rupture



PUBLIC CONCERNE

Managers opérationnels et équipes dirigeantes :

- DRH, RRH, ARH, GRH
- Directeur des relations sociales
- Directeur Juridique
- Président d'association
- Juriste



LIEU, MODALITES ET DELAI D'ACCES

Formation réalisée en présentiel en fonction des besoins et demandes du client (sur site du client, dans les locaux du cabinet ROUSSET Avocats ou dans un autre lieu déterminé avec le client).

Le délai d'accès est défini conjointement avec le client – contact par email : communication@roussetavocats.com ou par téléphone : **04 28 38 16 96**.



TARIF

2 200 € HT/stagiaire



MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS :

Modalités pédagogiques :

- Evaluation des besoins et du profil du participant
- Apport théorique et séquences pédagogiques regroupées en différents modules / animation d'un support powerpoint
- Mises en situation et exercices pratiques
- Retours d'expériences et interactions avec les stagiaires – feedback et analyse
- Echanges et réponses aux questions

2

Référent pédagogique et formateur :

Chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.



MODALITES D'EVALUATION ET APPRECIATION DES RESULTATS :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire
- Une évaluation est réalisée à l'entrée de la formation, elle permettra d'évaluer votre niveau initial
- Une évaluation (quiz/cas pratique ou mise en situation/atelier) est réalisée à la fin de la formation afin de vérifier vos connaissances et valider vos acquis
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation

ROUSSET Avocats

SELARL dont le siège social est sis 18, rue Berjon – Bâtiment B03- 69009 LYON

948 747 027 R.C.S LYON

Tel : 04 28 38 16 96

Courriel : cabinet@roussetavocats.com

Site internet : www.roussetavocats.com



SUIVI DE L'EXECUTION

- Remise d'une attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action



ACCESSIBILITE

Accessibilité et adaptation de la prestation pour les personnes en situation de handicap.

Si vous êtes en situation de handicap et que vous avez des besoins spécifiques, n'hésitez pas à nous contacter au **04 28 38 16 96** ou par mail à l'adresse communication@roussetavocats.com afin que nous puissions adapter ensemble votre parcours pédagogique et ainsi vous garantir un apprentissage serein et adapté.



CONTENU DE LA FORMATION

Partie 1 – LES FONDAMENTAUX DE LA CONDUITE D'ENTRETIEN

- A : Les fondamentaux juridiques : vérification des délégations de pouvoirs et statuts, échelle des sanctions et RI, enquête préliminaire et diagnostics divers, rôle des institutions représentatives du personnel
- B : Les préalables à l'entretien : établir et maintenir un rapport collaboratif, posture basse et posture haute, les outils de l'écoute active, langage verbal et non verbal, transformer la demande initiale en un objectif atteignable, respect de l'écologie des personnes, recadrage des personnes débordantes ou apathiques

3

Partie 2 – LA CONDUITE D'ENTRETIENS DISCIPLINAIRES

- A : Les fondamentaux juridiques : mise en œuvre de la procédure et délais, assistance des parties, gestion des risques psycho-sociaux, enjeux et préconisations
- B : Mener un entretien disciplinaire : exercices de recentrage pour la gestion du stress et des émotions, clarification de l'exposé des motifs, recueil des explications, rédaction du rapport d'entretien

Partie 3 – LA NEGOCIATION D'UNE RUPTURE

ROUSSET Avocats

SELARL dont le siège social est sis 18, rue Berjon – Bâtiment B03- 69009 LYON

948 747 027 R.C.S LYON

Tel : 04 28 38 16 96

✉ Courriel : cabinet@roussetavocats.com

🌐 Site internet : www.roussetavocats.com

- A : Les fondamentaux juridiques : calendrier, outils, typologie de procédures et conditions de validité, usages de négociations, rupture conventionnelle, enjeux humains, juridiques, fiscaux et sociaux et alternatives judiciaires
- B : Mener une négociation de rupture : clarification de la proposition, écoute active et reformulation, mécanismes et enjeux de la transaction et/ou de la médiation